

Conférence-ZOOM le 16 décembre 2020 à 14 h

La liberté d'enseignement est-elle illimitée?

par Amissi M. Manirabona, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal



Cette intervention portera sur les limites de la liberté d'enseignement à la suite du débat suscité par l'affaire Lieutenant-Duval et l'Université d'Ottawa. Si l'importance de la liberté d'enseignement (ou d'expression) y sera soulignée à la lumière de la *Charte canadienne des droits et libertés* notamment, le conférencier abordera aussi la nécessité d'exercer cette liberté avec doigté et responsabilité. La principale mission de l'enseignant-e étant de favoriser la réussite de ses étudiant-e-s dans leur diversité, forces et faiblesses, l'écoute et la compassion sont au centre du métier d'enseignant-e afin de mieux favoriser l'inclusion, la justice sociale et l'égalité des chances des jeunes. Dès lors, la liberté d'enseignement doit coexister avec la sensibilité de l'enseignant-e aux contraintes et préoccupations légitimes de l'un-e ou l'autre de ses étudiant-e-s. Autrement dit, la liberté d'enseignement (comme la liberté d'expression) n'est pas toujours absolue. Elle trouve ses limites par exemple lorsque les objectifs pédagogiques risquent d'être compromis.

Cette conférence sera donnée à distance à 14 h le 16 décembre, en utilisant le logiciel ZOOM. Vous recevrez les détails par courriel quelques jours avant la conférence.

Amissi M. Manirabona est professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il enseigne depuis 2011. Parmi ses enseignements se trouvent, entre autres, le droit pénal général et international ainsi que le droit des victimes d'actes criminels. M. Manirabona est l'auteur de la monographie *Introduction au droit des victimes d'actes criminels au Canada*, Toronto, Lexis-Nexis, 2020, 473p. Il est aussi codirecteur de la Clinique juridique pour les droits des victimes d'actes criminels nouvellement créée à la Faculté de droit.

*Hugues Beauregard,
responsable des conférences*